**Recrutement d’un membre suppléant possédant des compétences en droit**

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada cherchent à recruter un membre suppléant possédant des connaissances juridiques pour siéger au Comité d'éthique de la recherche (CÉR).

**Mandat du CÉR de Santé Canada (SC) et de l'Agence de la santé publique du Canada (l’ASPC)**

Le CÉR est un comité indépendant qui sert à garantir que toutes les recherches proposées ou en cours avec des participants humains menées, appuyées par le Ministère ou l’ASPC ou entreprises sous leurs auspices, sont conformes aux normes d’éthique les plus élevées et que des mesures sont mises en œuvre afin d’assurer la meilleure protection possible aux participants humains et aux communautés. Il recommande à Santé Canada ou à l’ASPC l’approbation, le rejet, la modification ou l’interruption des projets de recherche. Le CÉR évalue les demandes en fonction des dispositions de la seconde édition de l’*Énoncé de politique des trois Conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains* *(EPTC 2, 2014)*, qui constituent la norme minimale, et d’autres politiques et normes applicables.

**Nominations et imputabilité**

Le CÉR relève du sous-ministre de la Santé et du président de l'ASPC, qui nomment conjointement les membres du CÉR, approuvent les procédures du CÉR et autorisent la recherche ou l'achèvement de la recherche.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat peut être renouvelé.

**Le Comité d’éthique de la recherche et ses membres**

La composition du CÉR vise à garantir qu’il possède l’expertise et l’indépendance essentielles à l’exécution d’un examen compétent de l’éthique de la recherche.Le CÉR compte actuellement neuf membres à temps plein et huit membres suppléants; avec une expertise dans les domaines suivants:

• deux membres qui possèdent des compétences en éthique de recherche;

• un membre qui possède des compétences en droit;

• un scientifique de SC;

• un scientifique de l’ASPC;

• un scientifique provenant de l’extérieur de SC et de l’ASPC;

• un membre représentant la communauté de la santé publique;

• un membre représentant la communauté dans son ensemble; et

• un membre représentant les communautés autochtones.

Pour plus d'informations sur le CÉR-SC-l’ASPC ou ses membres, s'il vous plaît visitez notre site Web à: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/science-recherche/avis-scientifiques-processus-decisionnel/comite-ethique-recherche.html>

Tous les postes de membres du CÉR sont volontaires et aucune rémunération financière n'est offerte. Toutefois, les frais de déplacement, d'hébergement, de stationnement et les autres frais de réunion du CÉR seront remboursés par le Secrétariat du CÉR. Le CÉR est soutenu par un secrétariat composé de personnel permanent.

**Responsabilités du membre** **suppléant possédant des compétences en compétent en droit**

Un membre régulier du CÉR est appuyé par un membre suppléant disponible pour les remplacer, lorsque le membre régulier ne peut pas assister aux réunions du comité d'éthique de la recherche. Le temps de préparation pour une réunion d'une journée complète est d'environ trois heures.

Le membre suppléant compétent en droit:  
• Alerte le CÉR sur les questions juridiques et les risques pour les participants à la recherche et leurs implications. Le membre ne fournit pas de conseils juridiques formels.

• Le membre suppléant fournit des commentaires sur les projets de recherche d'un point de vue juridique et éthique, en se penchant sur la validité de la science, les risques pour les participants à la recherche et les protections adéquates.

Attentes, qualités et compétences requises de tous les membres pour assurer le quorum et une dynamique de groupe optimale:  
• être disponible et disposé à consacrer du temps aux réunions du conseil (y compris le temps de préparation);  
• Participer activement aux discussions avec les autres membres du CÉR, en contribuant aux applications / protocoles de recherche et en participant à la rédaction des documents et des procédures du CÉR;  
• Être un joueur d'équipe - présenter des points de vue et des opinions clairement et directement, contribuer positivement au débat et posséder des compétences qui favorisent le travail efficace ensemble;  
• Écoutez attentivement et respectueusement les autres membres;  
• Considérer les questions complexes de manière réfléchie, objective, avec un esprit indépendant; et  
• Être orienté vers la résolution des conflits et soutenir les décisions du conseil une fois prises.  
  
Le CÉR se réunit en personne à Ottawa 10 fois par année au maximum pour des réunions d'une journée ou occasionnellement de deux jours. Une téléconférence a souvent lieu en juillet. Les réunions sont généralement menées en anglais. Une formation sur le processus d'examen éthique est offerte de façon continue. Il y a aussi beaucoup d'apprentissage au travail avec le soutien d'autres membres du CÉR et du personnel du Secrétariat.

**Contact**

Les personnes qui souhaitent se joindre au CÉR à titre de Membre suppléant possédant des compétences en droit, doivent envoyer leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'accompagnement décrivant leur intérêt d'ici ***le 13 juillet 2018*** à:

Dr. Peter Monette, Gestionnaire du Secrétariat du CÉR-SC-l’ASPC,

Direction des politiques scientifiques/Direction générale de la politique stratégique/

Santé Canada,

9ième étage Pièce 963D Indice Postal 0909D,

70 Promenade Columbine,

Édifice Brooke Claxton, Pré Tunney, Ottawa, ON, K1A 0K9

peter.monette@canada.ca. Tel: 613-946-2306.

***Nous remercions toutes celles et ceux qui posent leur candidature.***